

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MARDI 20 FÉVRIER 1917

Dans les « *milieux bien informés* » circule cette grosse nouvelle : les déportations ont cessé. Ce serait l'effet d'une requête qu'un certain nombre de personnalités belges auraient adressée à l'Empereur. M. Michel Levie aurait joué un rôle important dans cette affaire. Je vais le voir :

« Vous vous rappelez – me dit-il – qu'il y a trois ou quatre semaines, M. Masson et ses collègues de Mons ont adressé une protestation au Gouvernement Général allemand contre le régime auquel nos déportés sont soumis dans les camps allemands. Depuis, M. Masson suggéra l'idée d'une protestation collective des membres du Parlement, et M. Franck se chargea de préparer un projet de rédaction. On me pria, quant à moi, d'aller voir le marquis de Villalobar (**Note**), ministre d'Espagne, et de lui demander s'il consentirait à recevoir éventuellement une délégation du Parlement belge qui lui remettrait la protestation. M. de Villalobar me fit cette réponse : « *Si votre protestation n'a d'autre but que d'attirer l'attention du monde civilisé sur les horreurs des déportations et de soulever par ce moyen l'indignation de*

l'opinion universelle contre l'Allemagne, elle me paraît superflue : l'univers est fixé sur ce dont les Allemands sont coupables. Mais si votre but est d'obtenir qu'il soit remédié à la situation de vos malheureux compatriotes, il faudrait selon moi, faire autre chose. Je vais y réfléchir et je vous ferai connaître dans quelques jours mon sentiment sur la forme à donner à cette intervention. »

« Quelques jours plus tard, le ministre d'Espagne vint, en effet, me voir. « Je suis allé – me dit-il – chez M. le baron von der Lancken, chef du département politique au gouvernement général ; je lui ai fait remarquer combien est indigne le régime des déportations et quel abîme de haine il creuse entre l'Allemagne et les populations soumises à pareil traitement. « Vous avez contre vous – lui ai-je dit – tout l'odieux de cette mesure, sans en tirer aucun profit, puisque vous reconnaissez vous-même que l'immense majorité des Belges refusent obstinément de travailler dans les usines allemandes.» M. von der Lancken devait partir pour Berlin. Il m'a promis de saisir de la question le chancelier. Il m'a déclaré d'ailleurs spontanément qu'il était, ainsi que M. von Bissing, hostile aux déportations, qu'il les avait déconseillées, mais que les militaires du grand quartier général l'avaient emporté.

M. de Villalobar suggéra alors l'idée d'une démarche auprès de l'empereur. Il avait l'impression que si toutes les grandes autorités

sociales de Belgique, le cardinal en tête, y prenaient part, on aurait de grandes chances d'aboutir.

J'allai trouver le cardinal Mercier. Nous fûmes d'accord pour estimer qu'un appel à l'empereur serait prématuré tant que nous ne connaîtrions rien des dispositions de celui-ci et, par conséquent, des chances réelles de voir une requête de notre part accueillie. Il n'y avait donc qu'à attendre le retour du baron von der Lancken, qui nous fixerait à cet égard.

Quelques jours se passèrent, le marquis de Villalobar me fit une nouvelle visite. Il m'annonça que M. von der Lancken était rentré, qu'il avait vu l'empereur et que celui-ci lui avait déclaré : « *Si les notables belges m'adressent un appel dans des conditions convenables, je suis disposé à l'écouter.* »

J'aimerais bien – dis-je (**Note** : M. Levie) au ministre d'Espagne –, que vous communiquiez cela vous même au Cardinal. Voulez-vous que nous allions ensemble le voir ?

M. de Villalobar accepta. Nous nous rendîmes à Malines, le dimanche 11 février. La conclusion de l'entretien, qui eut lieu à l'archevêché, fut que le Cardinal rédigerait un projet de lettre et que je me chargerais de recueillir les signatures. Le lendemain, lundi, Monseigneur Mercier vint me trouver ici même ; il m'apportait le texte qu'il proposait. C'est un admirable morceau, dans

lequel, en un langage plein d'élévation, avec toute la réserve et toute la dignité qu'exige cette intervention directe de Belges auprès du Kaiser, il exprime la douloureuse impression causée dans le pays par les déportations et demande à l'Empereur d'y mettre fin.

Le ministre d'Espagne, immédiatement averti par moi de l'arrivée du Cardinal, nous donna rendez-vous à la légation. Le marquis de Villalobar prit connaissance du texte que Monseigneur Mercier avait préparé et, comme il possède le français au point d'en saisir toutes les nuances, il discuta avec nous tous les termes du projet de rédaction. Le lendemain, mardi, j'envoyai le texte définitif à Malines pour que le Cardinal le revêtît de sa signature. Le document me fut retourné le mercredi dans la matinée. Or, ce même jour, je reçus de M. de Villalobar un mot pressant me disant que la lettre devait être expédiée d'urgence à Berlin : l'empereur devait partir le jeudi soir pour le grand quartier général et il était de la plus haute importance que la lettre l'atteignît à Berlin, qu'elle lui fût remise avant son départ encore, sinon elle risquerait d'être connue par « *l'élément militaire* » avant de l'être par lui-même et nos chances de réussite seraient perdues !

« Je dus accomplir un véritable tour de force pour réunir dans les quelques heures qui restaient les signatures désirables. M. le baron de Favereau, président du Sénat, était revenu du

Luxembourg expressément pour donner la sienne. Quelques membres du Sénat et de la Chambre, ceux qu'on sut toucher tout de suite, signèrent avec tous les ministres d'Etat, le premier président et le procureur général près la cour de cassation, les bâtonniers d'appel et de cassation, les gouverneurs de la Société Générale et de la Banque Nationale, et plusieurs représentants de l'aristocratie, le prince de Ligne, le comte Jean de Mérode, le comte d'Ursel, etc.

« Le document était complètement en ordre jeudi matin. Mais la veille déjà, j'en avais fait tenir une copie à M. de Villalobar en y ajoutant d'office les noms des signataires. Cette copie avait été remise aussitôt au baron von der Lancken, qui s'était empressé de l'expédier à Berlin. Le jeudi, à 11 heures, le ministre d'Espagne vint nous prendre, le baron de Favereau, le prince de Ligne et moi, à la Société Générale, pour nous conduire chez M. von der Lancken, à l'ancien ministère de l'industrie et du travail. L'entrevue fut ce qu'elle devait être entre des Belges et des Allemands : d'une froideur presque glaciale. Le chef du département politique nous déclara qu'il appuierait la démarche de toutes ses forces ; il ajouta qu'il ignorait ce que ferait « *Sa Majesté Impériale* ».

« Le lendemain, vendredi, je vis encore le marquis de Villalobar. Il me dit que M. von der Lancken était parti pour Berlin et qu'il était sûr du succès.

« Si – ajouta-t-il –, après les déclarations qu'on m'a faites, la requête demeurerait sans suite, je considérerais qu'on m'a trompé, je quitterais Bruxelles à titre de protestation. Mais je suis convaincu que l'on ne m'a pas fait pareille injure. Le gouvernement allemand a trop besoin de l'Espagne en ce moment pour l'indisposer. »

« Depuis lors – conclut M. Levie –, je n'ai plus de nouvelles, et les jours passent. J'avoue que je commence à avoir de l'inquiétude. »

— Serait-il indiscret – dis-je alors à M. Levie – de vous demander si l'idée de cette instance directe auprès de l'empereur n'a pas provoqué quelque hésitation chez ceux auxquels on demandait de participer à cette intervention ?

— Il y a eu quelques résistances du premier moment. Le Cardinal notamment ne manifestait pas un très grand enthousiasme et je confesse que j'ai dû un peu le « pousser ». M. le baron de Favereau a fait aussi des objections et il m'a déclaré encore au moment où il apposait sa signature : « Je signe, mais je ne suis pas dupe et je désire que vous le sachiez. » Mais, si mince qu'on puisse estimer la chance de voir réussir cette tentative de soustraire nos populations au régime des déportations, n'était-ce pas notre devoir de courir cette chance ? Il s'agit du salut de tant d'hommes, il s'agit de tant de larmes, de souffrances, de maux de toute espèce à épargner à nos familles ouvrières ! La démarche est pénible

à notre amour-propre, un peu même, si vous voulez, à notre dignité, mais le but à atteindre est si important que sa considération doit faire passer sur bien des choses. Au moins on ne pourra pas nous reprocher d'avoir négligé quoi que ce soit pour faire cesser les déportations. Aussi tous ceux dont la signature a été demandée l'ont-ils donnée après plus ou moins d'hésitation. La lettre est, d'ailleurs, rédigée en termes tels que personne n'aura à rougir d'y avoir mis son nom.

« Il a été convenu que nous annexerions à notre lettre, la protestation des parlementaires ; M. de Villalobar a trouvé qu'elle n'était pas assez modérée et nous l'avons autorisé à en adoucir certains termes. Il a été entendu que le texte de la lettre à l'empereur ne pourra être publiée où que ce soit avant la fin des hostilités. »

Voici le document rédigé par Mgr Mercier :
“Majesté Impériale,

Les signataires de cet appel ont le coeur navré. Ils ont vu, ils voient journellement des milliers de leurs frères arrachés à leur famille, emmenés de force en exil où ils seront astreints à choisir, entre la faim, le dépérissement ou un travail blessant leur fierté patriotique.

Les représentants des principaux corps de la Nation belge, ministres d'Etat, épiscopat, sénateurs et députés, magistrature et barreau, chefs d'industrie et de commerce, syndicats et associations ouvrières ont élevé la voix en faveur de leurs compatriotes et signalé au Gouvernement général, avec la franchise qui sied à un

peuple libre, le trouble profond de la Nation, les causes qui l'ont produit, l'entretiennent et, de jour en jour, l'aggravent. (Note)

Si Votre Majesté avait le loisir de prendre connaissance de ces documents et daignait en vérifier le bien-fondé, il n'est pas douteux qu'elle ne se sentît inclinée à nous rendre justice. Elle ne pourrait ne pas se représenter le courant d'exaspération qui traverserait son Empire si jamais ses sujets étaient, sans raison, expatriés et contraints d'affermir par leur travail une domination étrangère.

Votre Majesté Impériale se montre fière de sa foi. Ne nous sera-t-il donc pas permis de Lui rappeler la parole si simple mais si décisive de l'Évangile : « *Faites à autrui ce que vous voudriez que l'on vous fît à vous-même* » ?

L'Empereur d'Allemagne comprendra qu'il en coûte à notre amour-propre national de paraître solliciter comme un bienfait ce qu'en temps normal nous ne pourrions que revendiquer comme un droit. Mais il y va de la vie et de la liberté d'un grand nombre de concitoyens que nous aimons comme des frères. Nous avons eu le courage de faire taire en nous tout sentiment autre que celui de la fraternité. Nous osons espérer que l'Empereur aussi n'écouterait qu'un sentiment : l'humanité.

Les soussignés, représentants des autorités religieuses, politiques, judiciaires, économiques et sociales du peuple belge espèrent que Votre Majesté donnera les ordres nécessaires afin que l'enlèvement de la classe ouvrière prenne fin et que les ouvriers exilés de leur pays soient rapatriés.

Ils offrent à Votre Majesté Impériale leurs

hommages respectueux.

Bruxelles, le 14 février 1917 (1)

SIGNATAIRES :

Cardinal Mercier, archevêque de Malines, primat de Belgique.

Ministres d'Etat : vicomte de Lantsheere, baron de Favereau, J. Devolder, comte Woeste.

Comité National de Secours et d'Alimentation : M. Ernest Solvay, président du Comité National de Secours et d'Alimentation.

Sénat : baron de Favereau, président ; baron d'Huart, secrétaire ; vicomte de Jonghe d'Ardoye, questeur ; Alexandre Braun, Max Hallet, Prosper Hanrez, Em. Vinck.

Chambre des Représentants : Xavier De Bue, questeur ; Alphonse Harmignies, vice-président ; Mansart, secrétaire ; Bertrand, Michel Levie, Paul Van Hoegaerden, du Bus de Warnaffe, Fulgence Masson, Wauters, Franck, Emile Tibbaut, P. Wauwermans.

Cour de Cassation : Eug. Dupont, premier président ; Georges Terlinden, procureur général.

Barreau : Edmond Picard, bâtonnier de cassation ; H. Botson, bâtonnier d'appel.

Banque Nationale : L. Van der Rest, vice-gouverneur.

Société Générale : Jean Jadot, gouverneur.

Le prince Ernest de Ligne ; le comte Jean de Mérode, grand-maréchal de la Cour ; le comte John d'Oultremont, grand-maréchal honoraire de la

Cour ; le baron Herman de Woelmont, grand-maître de la Maison de S. M. la Reine ; le comte Léo d'Ursel ; le comte Jacques de Liedekerke ; le vicomte P. du Parc ; le baron Goffinet, grand-maître de la Maison de S. M. l'Impératrice Charlotte.

Quant à la lettre collective des sénateurs et députés rédigée par M. Franck et condensant les renseignements qui leur sont parvenus au sujet des traitements infligés aux déportés belges (2), la voici :

Le 14 février 1917.

EXCELLENCE,

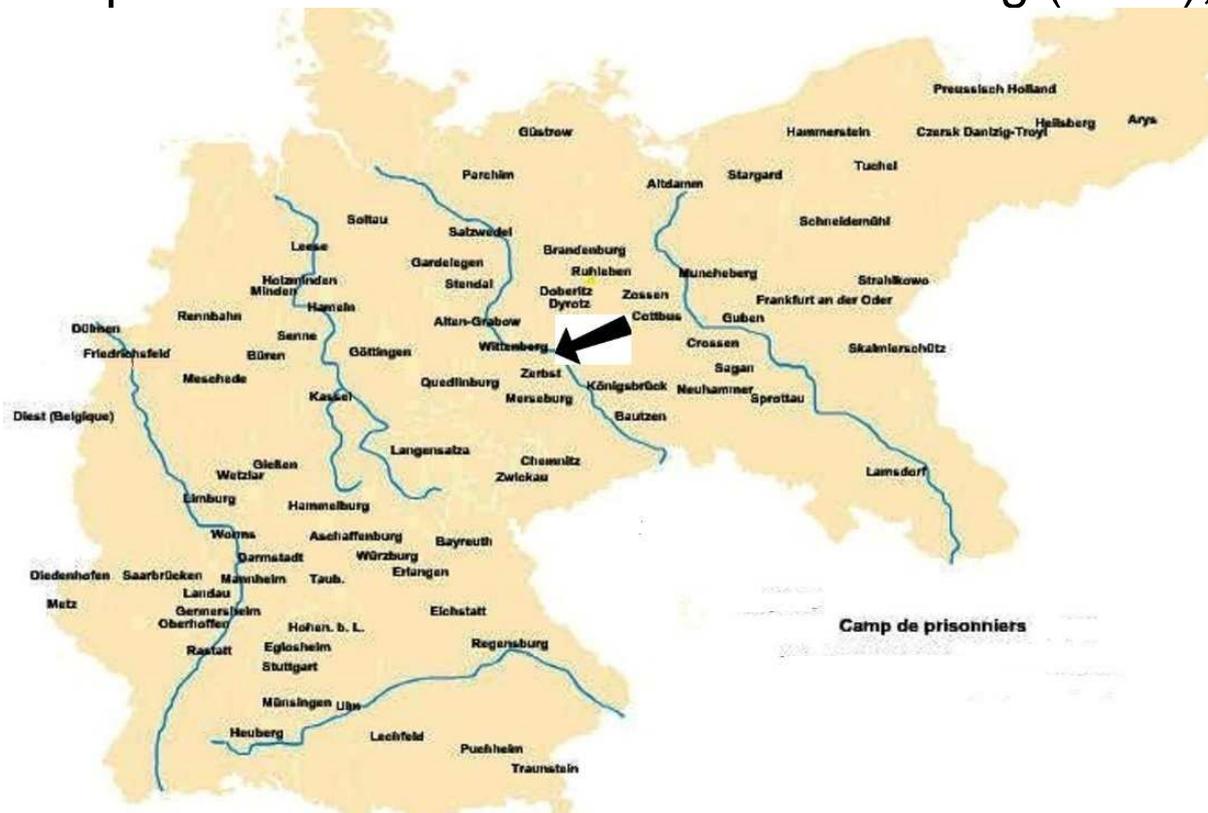
Dans une série de mémoires qui vous ont été adressés, nous avons exposé les raisons de droit et d'humanité qui, à notre avis, sont de nature à engager le gouvernement impérial à ne pas continuer la déportation de travailleurs belges en Allemagne, et à faire renvoyer dans leurs foyers ceux qui ont été déportés jusqu'ores. Non seulement cette mesure émeut l'opinion dans le monde entier, mais elle apparaît comme sans effet dans ses résultats pratiques, et des renseignements arrivés de toute part démontrent à la dernière évidence que la mise à exécution des ordonnances donne lieu à de grandes difficultés et aggrave presque fatalement leur caractère et leurs conséquences.

D'après les renseignements fournis de divers côtés, la ration journalière se compose d'une décoction de glands ou produits semblables, le matin ; d'une soupe maigre, généralement faite de navets, de carottes et d'autres légumes, à midi ; de 200 à 250 grammes de pain, l'après-midi ; d'une soupe maigre le soir.

Ce régime alimentaire, qui se retrouve avec quelques variantes dans les autres camps, est tout à fait insuffisant comme quantité et comme composition.

Après quelques semaines, des hommes, partis robustes et bien portants, sont dans un état à faire pitié.

Le mardi 16 janvier, dans une de nos grandes villes, nonante-cinq déportés environ, venant du camp de concentration de Klein Wittenberg (**Note**),



sont arrivés à la gare. « *La nouvelle – dit un témoin oculaire –, s'était répandue en ville ; beaucoup de femmes attendaient à la gare. La sortie des déportés était l'objet de scènes pénibles. L'état lamentable dans lequel ils se trouvaient faisait peine à voir. Plusieurs d'entre eux ne savaient plus marcher et étaient soutenus par leurs camarades. Tous étaient pâles, amaigris et à peine vêtus. Quelques-uns ont dû être transportés dans des voitures vu leur état de faiblesse. Dans la foule, tout le monde pleurait. »*

Dans toutes nos régions où des déportés – un très petit nombre – sont revenus, ce sont les mêmes constatations. La plupart d'entre nous ont pu les faire de visu et en témoignent par leur signature.

Les lettres écrites par les déportés restés en Allemagne ne sont pas moins poignantes : partout la nourriture est décrite comme totalement insuffisante.

« *Nous souffrons toujours de la faim – affirme l'un d'eux –. Beaucoup sont devenus malades de l'estomac et des intestins.*

La baraque N°46 est l'infirmerie. Chaque jour, on y transporte certains de nos camarades. Chaque jour il y en a qui s'évanouissent de faim. Une quinzaine sont morts. »

A Steinhorst (**Note**), 1.000 hommes sont mis au travail dans les bruyères ; après une heure, on en voyait partout qui s'évanouissaient de faiblesse

et tombaient par terre.



En vain, les parents restés dans le pays et les personnes charitables se sont-ils adressés aux institutions qui, d'après la Convention de Genève, sont autorisées à envoyer des secours aux prisonniers en temps de guerre (**Note**) ; cette intervention n'a pas été permise. Récemment, tout envoi de vivres a même été interdit.

« *Une fois de plus – porte un avis publié le 23 février –, on attire l'attention sur ce fait qu'il n'est pas permis d'envoyer aux ouvriers qui se trouvent en Allemagne des vivres, du tabac, des cigares, des cigarettes ou du savon.* » Des paquets de vivres, envoyés par colis postaux, dans beaucoup de cas, ne sont pas parvenus ; les documents qui en garantissent la remise, quand il s'agit de prisonniers de guerre, ne peuvent être employés.

Dans certains cas, le paquet a été montré au destinataire, puis retenu ou distribué au hasard si l'homme persistait dans son refus de travailler.

La faim tourmente tellement les déportés qu'au prix des plus grands risques, les plus hardis, nous dit-on, se glissent le soir ou la nuit, par des voies détournées – par dessous le fil de fer, à travers les latrines – dans les camps voisins occupés par des soldats prisonniers, pour y essayer de se procurer quelques vivres supplémentaires.

Plusieurs ont été mordus par les chiens de garde ; d'autres ont reçu des coups de crosse de fusils ou de baïonnette ; parfois les sentinelles ont tiré sur eux.

Mais ils continuent à courir tous ces risques pour avoir la chance d'obtenir une bouchée de pain.

S..., ouvrier peintre, raconte qu'un déporté devant lui a été blessé d'un coup de feu pendant qu'il essayait de se faire remettre un peu de soupe par un soldat prisonnier ; la jambe a été amputée.

A Soltau (**Note**), la nuit, des hommes poussés par la faim s'aventurent dans les cuisines malgré la défense qui en est faite, s'emparent des pelures de navets, de carottes, etc., et les dévorent.

Beaucoup ont dépensé en peu de temps l'argent dont ils s'étaient munis, payant malgré leur pauvreté des prix fantastiques pour quelques vivres de contrebande ; d'autres, en grand nombre, ont vendu leurs vêtements, leurs hardes, malgré le

froid, pour acheter quelques vivres.

G..., fils d'un employé d'Etat, a vendu son costume de rechange, son pardessus, sa montre, sa bague, et dépensé les 70 marks qu'il avait emportés, pour se procurer quelquefois un peu de pain.

Et ces malheureux affaiblis par la faim sont, par ce rigoureux hiver, exposés au froid, de jour et de nuit ; de jour, les baraques sont peu chauffées ; de nuit, les couvertures sont minces et insuffisantes. Plusieurs ont eu les pieds gelés. Un grand nombre reviennent tuberculeux ou dans un état aggravé. Il y en a qui sont morts peu de jours après leur retour en Belgique.. Pour tous, les constatations des médecins sur leur état sont pénibles à lire, et ces constatations ont naturellement porté non sur des maladies ou des infirmités anciennes dont les rapatriés pouvaient être atteints, mais sur leur condition générale, sur la misère physiologique dont quelques semaines de séjour dans les camps de concentration les avaient frappés, peut-être irrémédiablement.

Qui donc ne s'effrayerait pas devant de pareils résultats, même si le principe de la mesure n'était pas discuté ?

Mais il y a plus.

Pour obtenir que les déportés consentent à travailler dans les usines et les mines, des groupes d'entre eux sont au préalable conduits dans les marais ou les bruyères. On les force à travailler,

placés souvent dans l'eau glacée jusqu'à mi-jambe; régulièrement il en est qui tombent faibles. S'ils semblent ne pas travailler assez vite, les soldats leur donnent des coups de crosse. Partout ce grief est reproduit ; plusieurs ont pu faire constater sur leur corps la trace de ces voies de faits.

Parfois certains hommes sont choisis, on ne sait d'après quelle règle, et expédiés loin des camps, vers des usines ou des mines. Si, arrivés là, ils persistent dans leur refus de travailler, ils sont placés à l'air pendant des journées entières, sans abri, sous la pluie ou la neige, et sans nourriture, ou à demi-ration. Il en est qui ont résisté deux jours, trois jours. Ce sont des braves.

Il en est qui sont tombés d'inanition sans avoir voulu travailler et qu'on a dû renvoyer, de guerre lasse. Ce sont des héros.

« Avant de travailler – écrit R... –, je suis resté 48 heures sans, manger, et si j'ai travaillé ensuite, je n'ai pas signé. »

Ailleurs, ce sont des violences : des coups de crosse à Marienburg (**Note**), coups de crosse à Lichtenhorst (**Note**), coups de baïonnette à Klein Wittenberg. Ou bien l'homme est attaché à un poteau, immobile, pendant des heures, pour refus de travail.

« Un groupe de camarades –écrit un déporté–, ont été placés dans un champ, le nez au vent, le cou nu, sans pouvoir faire un mouvement, et cela

pendant 9 heures par jour, n'ayant pour nourriture qu'un petit morceau de pain le matin et un petit peu de soupe le soir. Plusieurs d'entre eux sont tombés dans les champs, sans connaissance, et y sont restés 4 heures avant qu'on leur porte secours. Ces braves ont résisté 21 jours. Cinq sont morts de froid et de faim. Des Anversois, envoyés du camp de Klein Wittenberg en Saxe pour y travailler dans une houillère, refusent ; ils sont traités de même. »

Un groupe de 130 ouvriers borains, originaires de Cuesmes, de Jemappes et de Ghlin, ont été soumis au même régime au camp, de R... (**Note** : vraisemblablement Rennbahn). Un Malinois, envoyé à Magdebourg (**Note**), écrit, dans le même sens (lettre du 29 décembre 1916).

Des Lessinois (**Note**) du camp de Soltau font le même récit. L'un d'eux ajoute que, conduit à un camp de discipline uniquement pour avoir refusé de travailler, il a d'abord été forcé de passer toute une nuit dehors, sans manger, immobile. Puis il a été mis à demi-ration. Affamés, ses camarades et lui ont tenu bon pendant plusieurs jours. *«Finalement – dit-il –, nous avons dû céder, c'est-à-dire travailler, et cela s'est passé le vendredi 8 décembre, date que je n'oublierai jamais. Le dernier jour de résistance, le matin, l'officier est venu dans la baraque et dit : « Celui qui ne travaille pas doit sortir ». Nous sommes sortis, trois Lessinois et six Anversois, et l'on nous a mis en*

prison. On s'est demandé ce que l'on allait devenir». Il raconte ensuite qu'on a fait sortir ces pauvres gens affaiblis et affamés pour les contraindre à marcher. « Finalement – dit-il –, nous restions à six. Les quatre autres nous suppliaient de nous rendre. Mais nous ne voulions pas. Aussi, ils s'en vont. Il est dix heures. Jusqu'à trois heures, on nous fait marcher dans la pluie, à travers la boue. Quand on n'allait pas assez vite, la crosse du fusil vous tombait sur les reins. Aussi l'on a fini par céder, voyant qu'il n'y avait pas d'avance, et dire qu'il y avait 36 heures que l'on n'avait plus eu à manger ! »

Dans un autre cas – nous citons textuellement – « *759 autres déportés furent laissés du vendredi midi (15 décembre 1916) au samedi 6h45 du soir, exposés aux intempéries de ce climat sans pouvoir remuer. Ils étaient les pieds dans l'eau glacée et la neige. Ils n'avaient pas mangé depuis le vendredi à midi, sauf que le samedi à 4h1/2 on leur donna un petit peu de soupe. A 6 h1/2, le premier homme tomba. A 6h45, il en était tombé 29.*

Quand un homme tombait, il était relevé et porté par quatre de ses compagnons sur son lit, où l'on devait l'abandonner sans soins. Les autres ensuite allaient reprendre leur place. Ils ne reçurent à manger que le dimanche à midi. »

Même traitement à Ohrdruf (**Note**) : les hommes doivent rester dans un champ de neige jusqu'au soir, sans bouger, les mains hors des

poches. Si l'un de leurs compagnons faiblit de froid ou de fatigue et s'affaisse dans la neige, il faut l'y laisser.

Les hommes résistant toujours, on supprime le pain et on diminue la ration de soupe, déjà insuffisante.

Puis c'est le chauffage dans les baraques qu'on supprime et, pendant trois nuits, comme ces malheureux revenant du champ de neige, les pieds mouillés et glacés, refusent toujours stoïquement, on enlève la paille et les couvertures.

L'un des déportés écrit : « *Les 25 jours d'Ohrdruf c'est 25 jours de martyre* ».

EXCELLENCE,

Nous pourrions indéfiniment continuer cet exposé des plaintes qui de toute part nous ont été faites avec une spontanéité et une unanimité saisissantes. Nous nous bornons à cet égard à renvoyer aux documents qui sont joints à cet exposé, que nous nous efforçons de faire impartialement, en nous abstenant à dessein de tout commentaire.

Les conséquences les plus graves ne se sont d'ailleurs pas fait attendre.

De Lessines, cinq déportés sont morts de faim et de froid. A Soltau, à la nouvelle année, un détenu écrit qu'il y avait 122 morts et que l'hôpital débordait de malades (lettre du 8 janvier 1917). A

Wittenberg, parmi les seuls Limbourgeois, onze étaient morts en quatre semaines. A Güben, (**Note**) du seul canton d'Eghezée, on avait compté, le 11 janvier 1917, treize enterrements. Nous connaissons les noms, nous pouvons les indiquer.



De la seule petite ville de Nivelles, cinq déportés sont morts Soltau et quarante-cinq déportés partis valides, ne souffrant d'aucune affection, sont revenus, au bout de quelques semaines, atteints de tuberculose, de congestion pulmonaire, de faiblesse générale empêchant tout travail, de bronchites avec crachements de sang, de rhumatismes graves, de gastro-entérite, et les médecins déclarent que ces maladies sont dues aux privations et au froid. Nous tenons les certificats médicaux avec indication des noms et

des maladies à votre disposition,

« Le 23 janvier – écrit un médecin –, j'ai visité à la cantine scolaire plusieurs déportés dont j'ignore les noms. Tous étaient maigres et souffrants. L'un d'eux, dont les membres inférieurs étaient gonflés par suite de froids successifs et excessifs et de fatigues, avait un genou blessé et entouré d'un bandage. Un autre souffrait de douleurs épigastriques atroces et ne pouvait supporter aucune nourriture. Il avait également les membres inférieurs gonflés. Un autre avait la bouche et la gorge enflammées et ulcérées. La déglutition était très pénible. Il ne pouvait rien avaler. Il souffrait de l'estomac et ses membres inférieurs étaient également gonflés. Un autre est venu me montrer ses pieds. Ils étaient enflés et il ne pouvait supporter ses chaussures. Un autre avait un pansement autour du pouce ; c'était, je crois, un appelé Blondiaux, de Soignies. Il avait un panaris ; son état général était satisfaisant. J'en ai examiné plusieurs autres, d'aspect misérable, dont les pieds étaient en très mauvais état. A la gare, dans une voiture, j'ai examiné plusieurs déportés qui étaient assis et ne pouvaient descendre tant ils souffraient des pieds. L'un d'eux était d'une maigreur extrême. La figure était livide. Il essayait de boire et de manger un morceau de pain. Son épuisement était si grand que la nourriture s'échappait de sa bouche. J'aurais dû avoir un hôpital à ma disposition pour y transporter un

grand nombre de ces malheureux. »

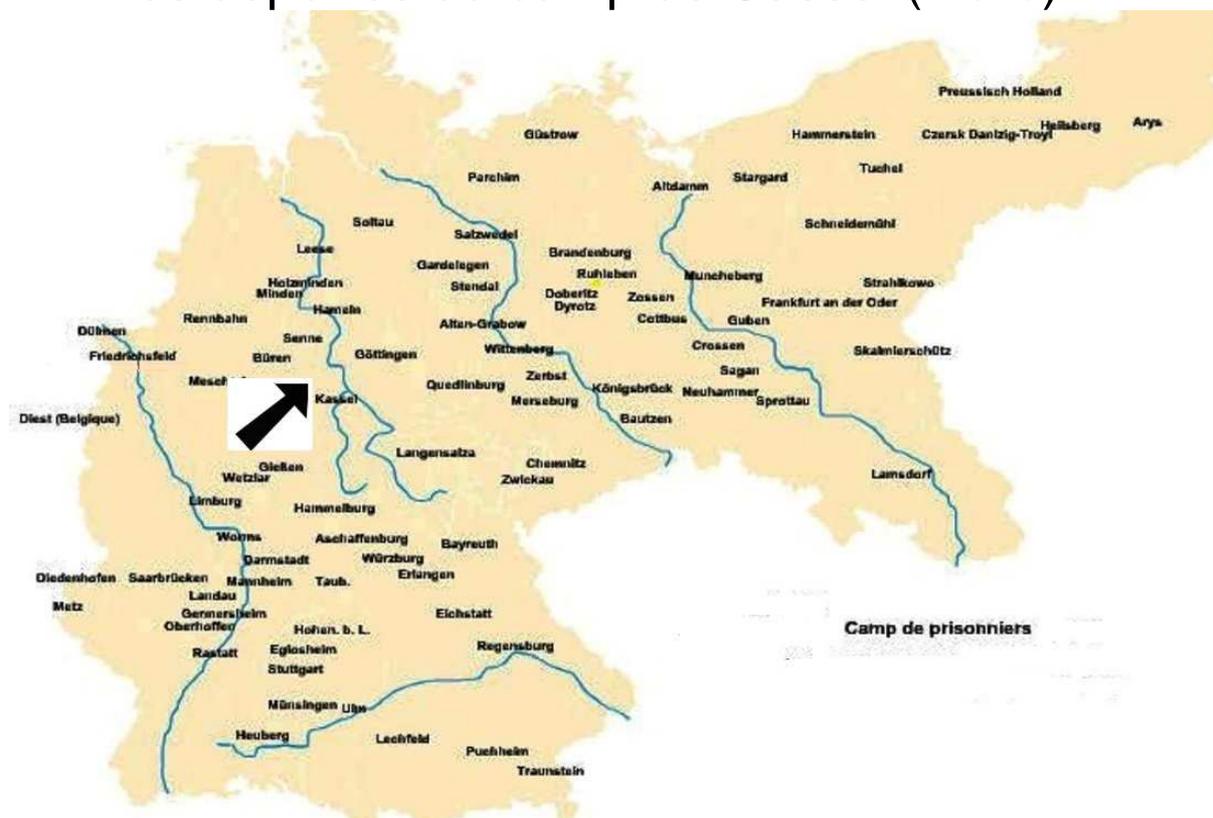
Dans le préambule des ordonnances instaurant la déportation, il se trouve dit que nos compatriotes ne seront pas employés à des travaux militaires.

Au point de vue des principes, nous ne pouvons attacher d'importance à la distinction qu'on prétend ainsi établir entre les travaux militaires et les travaux civils ; le chancelier de l'empire, le ministre Helfferich, le général Gröner ont fait au Reichstag des déclarations démontrant nettement que dans l'Allemagne militarisée les uns et les autres sont également des opérations contre l'ennemi, et, par conséquent, pour les Belges des opérations dirigées contre leur patrie. A ce titre, les réquisitions de service sont défendues d'une façon expresse et spéciale par l'article 52 de la Convention de La Haye. Ni dans l'un ni dans l'autre cas, d'ailleurs, la déportation ou le travail forcé ne saurait se justifier. Mais, en fait, la distinction est contredite par divers faits qui nous sont rapportés. Il nous est affirmé de bonne source que du camp de Münster (**Note**) est parti un convoi de citoyens belges n'ayant signé aucun contrat de travail, refusant de travailler, lequel a été dirigé sur Metz ; de là il a été conduit à l'arrière du front allemand pour y creuser des tranchées. Toute nourriture a été refusée jusqu'à ce que les hommes se soient mis au travail et ils ont reçu avis que, s'ils voulaient écrire chez eux, leurs cartes devraient être écrites

de Münster.

Parmi les déportés du canton de Bouillon, quinze sont employés à Söhlingen (**Note**) dans une fabrique de munitions, six en Lorraine, à quelques kilomètres du front, et y sont contraints à travailler à la construction d'un petit chemin de fer destiné au transport des munitions.

Les déportés du camp de Cassel (**Note**)



venant de Namur au nombre d'une centaine furent envoyés à une fabrique de munitions. Ils refusèrent de travailler. Pour les punir, ils furent dirigés sur Ohrdruf, où ils furent soumis à un régime des plus cruels.

A Marienbourg, cinquante déportés ont été enfermés dans la forteresse pour avoir refusé de travailler à un chemin de fer stratégique. Ils y sont restés deux jours et deux nuits sans obtenir

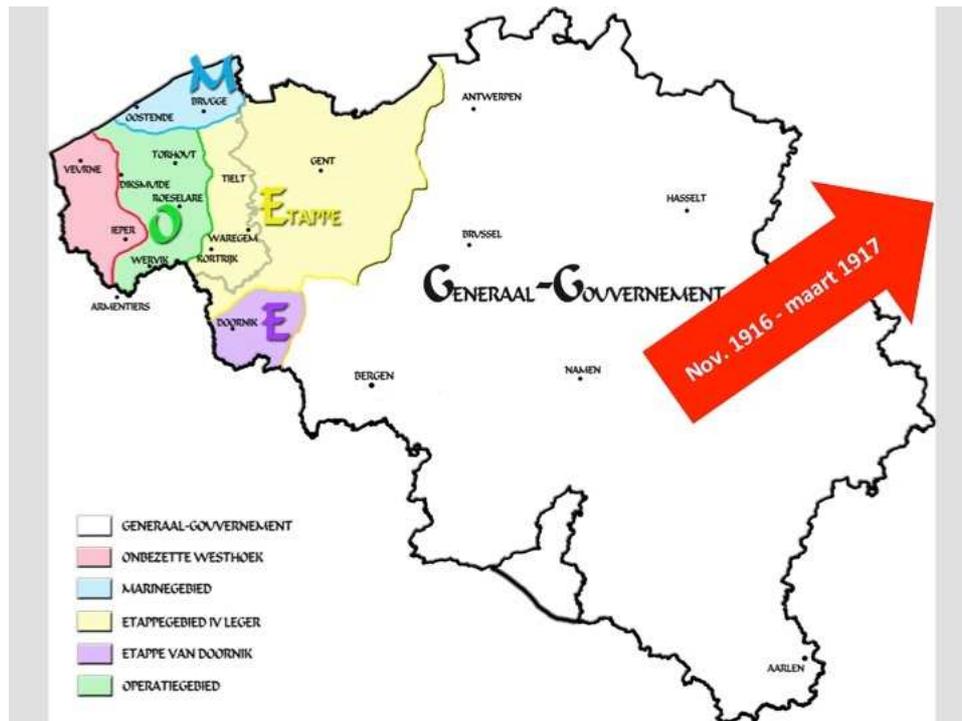
aucune nourriture. Les cachots étaient humides; il n'y avait ni couvertures, ni chauffage. Il en est qui ont eu les pieds gelés. Plusieurs ont ensuite reçu des coups de crosse parce qu'ils persistaient dans leur refus ; d'autres, des coups de bâton ; l'un d'eux a eu le coude fracturé par ces violences.

Un témoin dit : « *Nous avons été tellement battus que nous avons dû céder* ».

Au camp de Baden-Eltsel Moor (**Note**), on a laissé les hommes pour les mêmes motifs pendant trente-six heures sans boire ni manger ; dans la baraque, il n'y avait pas de feu ; aux plaintes des hommes souffrant de froid, le soldat de garde répondait ; « *Pas de travail, pas de pain* ».

Puis, les hommes ont été à la demi-ration et on les faisait promener à l'air les bras levés ; l'un d'eux écrit : « *J'ai vu tomber d'inanition de ces martyrs. Cinquante de mes camarades en une heure.* »

Les déportés de la région d'étapes (**Note**)



sont dirigés vers Saint-Gobert, Saint-Quentin, près du front ouest, et employés à la pose d'une voie de chemin de fer : opération évidemment militaire. Ces malheureux sont contraints au travail par la violence.

« *Le travail – écrit l'un d'eux –, était dirigé par des civils allemands armés de gros bâtons ; ils frappaient continuellement, ne nous laissant pas un moment de répit. La plupart d'entre nous sont nu-pieds ; nos vêtements sont détériorés par le mauvais temps et les rudes travaux. Nous souffrons beaucoup du froid ; quelques-uns ont les pieds gelés ; plusieurs ont les membres meurtris. J'ai vu de pauvres ouvriers roués de coups jusqu'à tomber parce que les malheureux avaient osé se plaindre. On essayait de les faire lever à coups de pied ; nous ne pouvions pas relever nos pauvres compagnons. »*

Un autre écrit : « *Nous sommes moins respectés que des chiens. Malade ou non, il faut marcher ; les coups de bâton attendent ceux qui sont à bout de forces.* »

Faut-il s'étonner que les ouvriers revenus de ce chantier sont dans un état terrible, atteints de bronchite et d'anémie grave, et qu'il est plus d'un qui n'a revu son village natal que pour mourir ?

Nous pouvons donner les noms, les dates, les lieux.

Nous joignons à cette protestation les notes recueillies par un grand nombre d'entre nous d'après les renseignements qu'on est venu leur apporter spontanément. Pour des raisons faciles à comprendre, certaines indications sont restées en blanc. Certes, dans un si grand nombre de faits, il peut se glisser des erreurs, un correspondant ou un témoin peut exagérer, mais l'impression d'ensemble est concluante.

Nous avons résumé scrupuleusement cette impression. En tout ceci, d'ailleurs, nous n'avons qu'une pensée : arrêter les souffrances des pauvres gens dont le sort doit émouvoir tout coeur généreux.

Nous avons indiqué nos sources et nos preuves. Si les faits sont contestés, nous demandons qu'une enquête contradictoire ait lieu.

En grand nombre les témoins sont ici. Devant toute commission neutre ils parleront. Mais, en réalité, ces investigations complémentaires sont

superflues : nous ne voulons ni transformer cet exposé en réquisitoire, ni suspecter les intentions, ni nous livrer à des commentaires qui puissent retarder une solution équitable. La vérité est que de tout temps et partout on a vu les systèmes basés sur la contrainte et contraires à des sentiments respectables produire des conséquences néfastes. Et nous ajoutons que quiconque connaît notre histoire pouvait prévoir ces conséquences.

Excellence,

Pour les hommes de ce pays, la liberté individuelle a toujours été le premier des biens. Nous ne sommes qu'un petit peuple sur un coin de terre, mais nous appartenons à une race qui, sous la contrainte, n'a jamais abdiqué dans le passé et qui ne cédera jamais dans l'avenir, de quelque côté d'ailleurs que puisse venir la tentative d'assujettissement et de quelque nom qu'on la décore.

Spontanément, sans mot d'ordre, sans organisation, avec un accord et une persévérance admirables, tous ces humbles travailleurs qui ont été déportés ont obéi à cette voix du sang, venue des siècles jusqu'à eux.

Quand ils souffrent la faim plutôt que de travailler pour l'ennemi de leur pays, ils sont aussi nobles et aussi beaux que les milliers de braves

gens, modestes et inconnus qui, sous les drapeaux allemands comme sous les nôtres et ceux de nos alliés, donnent leur jeune vie pour leur patrie.

Quel est l'homme généreux qui ne les admirera pas ?

L'Histoire montre que contre de pareils sentiments la violence et la contrainte sont vaines.

Un grand peuple, animé lui-même d'un patriotisme ardent, peut-il vouloir persévérer dans une voie où l'on aboutit à de pareilles extrémités et où l'on fait violence à des sentiments aussi profonds et aussi légitimes ?

Dans l'âme des ouvriers belges le souvenir de cette déportation, si elle est maintenue et prolongée, survivrait à tout. Est-ce désirable ?

Qui donc peut mettre en balance les avantages à peu près nuls que peuvent donner ces mesures avec le tort immense qui est causé, non seulement dans le présent, mais dans l'avenir ?

Depuis nos premières protestations, un fait nouveau s'est d'ailleurs produit : le rapatriement volontaire d'une partie des déportés d'Anvers et la promesse de rapatrier les autres. (Note)

Le gouvernement impérial a bien voulu reconnaître la valeur de l'engagement, pris par le baron von Huene, au lendemain de la capitulation d'Anvers, de « *ne point emmener les jeunes gens en Allemagne, soit pour y être enrôlés dans*

l'armée, soit pour y être employés à des travaux forcés ». Or, le même engagement a été pris vis-à-vis du restant du pays par le gouverneur général maréchal von der Goltz.

Monseigneur Mercier, cardinal-archevêque de Malines, rapporte le fait en ces termes dans la lettre collective des évêques de Belgique du 7 novembre 1916 :

« Dès l'arrivée du baron von der Goltz, en qualité de gouverneur général à Bruxelles, j'allai lui demander de vouloir ratifier pour la généralité du pays, sans limite de temps, les garanties accordées par le gouverneur von Huene pour la province d'Anvers. Le gouverneur général retint en ses mains ma requête, afin de l'examiner à loisir. Le lendemain, il voulut bien venir en personne à Malines m'apporter son approbation et me confirma, en présence de deux aides de camp et de mon secrétaire particulier, la promesse que la liberté des citoyens belges serait respectée ...».

Cet engagement-du gouverneur général ne sera-t-il pas tenu à l'égal de celui du gouverneur de la position fortifiée d'Anvers ?

Enfin, depuis que les ordonnances de déportation ont été rendues en Belgique, le service civil obligatoire a été voté en Allemagne : cette mesure n'est-elle pas de nature à rendre inutile le travail forcé imposé à nos malheureux concitoyens?

En outre, le retour des déportés qui n'étaient

pas chômeurs a été formellement promis.

Vingt mille dossiers ont été déposés, avec pièces à l'appui. Est-il humain, est-il possible de retarder le retour de ces malheureux jusqu'à ce que des vérifications détaillées aient pu se faire ? Et quand il faudra finalement rapatrier ces milliers de citoyens déportés, comment espère-t-on encore tirer un parti quelconque de ceux qui seront restés là-bas et que le retour au pays ne cessera plus de hanter ?

C'est pourquoi nous en appelons à nouveau à vous, Excellence, convaincus que nous serions coupables si nous avions négligé aucune démarche que nous pussions faire avec honneur et dignité pour abréger et arrêter les souffrances de nos compatriotes.

(1) Au sujet de la réponse de Guillaume II, voir le 16 mars 1917.

(2) Voir aussi, sur le même sujet, le 27 décembre 1916, le 7 janvier et le 4 février 1917.

27 décembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161227%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

7 janvier 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170107%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

4 février 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170204%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Notes de Bernard GOORDEN.

Lisez « *La déportation d'ouvriers belges en Allemagne. Action de Villalobar* », chapitre 16, extrait et traduit d'après Álvaro LOZANO, ***El marqués de Villalobar. Labor diplomática 1910-1918*** (Madrid, Ediciones El Viso ; 2009). Travail abondamment documenté (notes, hyperliens) :

<http://www.idesetautres.be/upload/ALVARO%20LOZANO%20DEPORTATION%20OUVRIERS%20BELGES%20EN%20ALLEMAGNE%201916-1917%20LABOR%20DIPLOMATICA%20MARQUES%20VILLALOBAR.pdf>

Lisez aussi « ***Les ministres protecteurs*** » (le marquis de Villalobar, Brand Whitlock et Maurice van Vollenhoven) par **Georges RENCY**, constitue le chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de ***La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale*** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 135-138) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20MINISTRES%20PROTECTEURS%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp135-138.pdf>

Vous trouverez une synthèse de toutes les dates des ***pétitions*** relatives aux déportations et reproduites par Brand WHITLOCK **en langue française** et dans leur traduction anglaise à :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20SYNTHESE%20DOCUMENTS%20DEPORTATIONS%20BELGES%20ALLEMAGNE%201916%20BGOORDEN.pdf>

Wittenberg (ou **Kleinwittenberg**).

Camp principal pour hommes de troupe, composé de baraques, entouré de plusieurs ceintures de fil de fer barbelé, occupé par des soldats Français, Belges, Anglais et Russes, uniquement des hommes, situé dans la province de Saxe, sur l'Elbe, au Sud de Schwerin. Une épidémie de typhus exanthématique y sévit de janvier à mai 1915, y faisant de très nombreuses victimes. Ce camp est traité de "*dépôt-type*" par les délégués du Gouvernement espagnol, et "*camp modèle*" par les Allemands :

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campsw.htm>

Voir en date du 24 janvier le ***Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande*** de Charles TYTGAT :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170124%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

Steinhorst. Camp-kommando créé le 16 mai 1915, situé dans le Hanovre, à l'Est du camp de Celle et à 6 Km de la gare de Steinhorst. Ce détachement de travail dépend du camp se Soltau et comporte 72 détachements, il a reçu la visite des délégués espagnols le 5 septembre 1916. Région du Xème Corps d'Armée :

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campss.htm>

Lisez aussi « *Nos prisonniers en Allemagne* » par Abel LURKIN, chapitre 22 (pages 273-280, 1^{ère} partie) de ***Nos héros morts pour la patrie. L'épopée belge de 1914 à 1918*** (*histoire et documentation*). *Tableau d'honneur des officiers, sous-officiers, soldats, marins et civils, tombés pour la défense des foyers belges.* (Ouvrage publié ... sous la direction générale de René LYR ...); Bruxelles, E. Van der Elst ; 1920, 370 pages (1^{ère} partie) + 160 pages (2^{ème} partie) + 75 pages (3^{ème} partie) + 31 pages (4^{ème} partie).

<http://www.idesetautres.be/upload/NOS%20PRISONNIERS%20EN%20ALLEMAGNE%201914-1918%20LURKIN%20LYR%201.pdf>

Pour **PRO CAPTIVIS**, bureau suisse de secours pour les prisonniers de guerre sous l'égide de la Croix-Rouge, entre décembre 1915 et la fin de la première guerre mondiale, *autorisé à envoyer des secours aux prisonniers en temps de guerre*, lisez « **L'œuvre humanitaire du roi Alphonse XIII. Le bureau PRO CAPTIVIS** », chapitre 12, extrait et traduit d'après Álvaro LOZANO, ***El marqués de Villalobar. Labor diplomática 1910-1918*** (Madrid, Ediciones El Viso ; 2009). Travail abondamment documenté (notes, hyperliens) :

<http://www.idesetautres.be/upload/ALVARO%20LOZANO%20PRO%20CAPTIVIS%200FR%20ALFONSO%20XIII%201915-1918%20LABOR%20DIPLOMATICA%20MARQUES%20VILLALOBAR.pdf>

Voyez aussi une carte de **Pro Captivis**, qui accuse réception d'un colis de nourriture envoyé à un prisonnier en Allemagne.

<http://www.idesetautres.be/upload/PRO%20CAPTIVIS%201915-1918%20CARTE%20ACCUSE%20RECEPTION%20NOURRITURE%20PRISONNIER%20ALLEMAGNE.jpg>

Soltau. Camp principal de représailles (?) situé dans le Hanovre, au Nord de la ville du même nom et à l'Est de Brême (Bremen), où se trouvent au moins 20.000 prisonniers (venus uniquement des camps de représailles ?), duquel dépend le kommando d'Ostenholz – comporte-t-il un lazaret ? – (surnommé *camp belge* par l'un des prisonniers, une importante bibliothèque pour les flamands y a été créée) les prisonniers sont Belges et Français (région du Xe Corps d'Armée). Ce camp se situe dans une région de marais, dans lesquels de nombreux prisonniers travaillaient, dans lequel se pratique la punition du poteau.

1. Ostenholz 2. Ehmen

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campss.htm>

Marienburg / Marienbourg. Camp principal (?) situé en Prusse orientale :

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campsm.htm>

Lichtenhorst. Camp principal pour officiers, situé dans le Hanovre, au Sud de Brême (Bremen). Région du Xème Corps d'Armée :

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campsl.htm>

Magdebourg (forteresse). Camp (plusieurs camps? Mention du camp de Wagenhaus) pour officiers, situé dans la province de Saxe, au centre d'un triangle formé par Brunswick à l'Ouest, de Berlin à l'Est et de Dessau au Sud. Ce camp a reçu la visite des délégués espagnols le 1^{er} avril 1917 (468 officiers dont 129 français et 93 ordonnances dont 21 français). Région du IV^{ème} Corps d'armée :

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campsm.htm>

Lisez « *Les déportations à **Lessines**, un cas particulier ?* » :

<http://www.lessines-14-18.be/?p=630>

Ohrdruf (ou Ohdruf). Camp principal de prisonnier situé en Saxe-Gotha, au Sud de la ville de Gotha. Il y paraît un **bulletin paroissial**, rédigé par des prêtres français (dates comprises 25.07.1915). Consulter la note, camp de Friedberg (région du XI^e Corps d'Armée) :

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campso.htm>

PHOTOS : <http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/mno.htm>

Guben. Camp principal de prisonniers de guerre situé dans le Brandebourg, au Sud de Frankfurt-am-Oder, sur la Neisse (inspection des camps de prisonniers de guerre dans la région du III^{ème} corps d'armée) :

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campsg.htm>

Voir aussi ***Des héros qui n'étaient pas au front !*** :

http://www.1914-1918.be/heros_pas_au_front.php

Münster. Camp principal (détenant des prisonniers civils, Belges et Français) situé en Westphalie, à proximité de la frontière Hollandaise (environ 300.000 habitants). Il s'y trouve des prisonniers venant de l'A.O.F. et du Maghreb, des Russes et des prisonniers civils. Une importante épidémie de dysenterie y a sévi, visiblement importée par les prisonniers Russes.

- i. **Camp I** : voir Haus-Spital.
- ii. **Camp II** : voir Rehnban ou Rennbahn.
- iii. **Camp III** : Camp de prisonniers de guerre. (ouvert en Octobre 1914).

PHOTOS : <http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/mno.htm>

Söhlingen. Camp situé à la périphérie de Brême (Bremen). Région du Xème Corps d'Armée :

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campss.htm>

Cassel (Kassel) : Camp principal de prisonniers, situé dans la région de Hesse-Nassau, plein Sud par rapport à la ville de Hanovre, sur la Weser ou la Fulda, duquel dépend celui de Göttingen, ainsi que 2.500 détachements de travail. Il peut détenir environ 19.000 prisonniers, ceux-ci y subissent, en 1915 deux épidémies de typhus exanthématique, particulièrement meurtrières (dirigé par le Major SEEBOM ?)(région du XIe Corps d'Armée ou Xème, ou les deux ?). Ce camp a reçu la visite des délégués espagnols le 26 août 1916, à cette date, il y a 2.342 prisonniers dont 1.138 français, une

autre visite début mars 1917 (5, 6 et 9 ?), à cette date, il y a 20.427 prisonniers militaires et civils, dont 9.153 militaires français détenus à l'intérieur du camp, et 18.200 prisonniers répartis dans des détachements de travail (dont l'un d'entre eux serait nommé Niederzwehren ?) :

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campsc.htm>

Baden-Etelsr Moor (bei Achim). Région du Xème Corps d'Armée :

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campsb.htm>

Nous reproduisons une carte de l'**Etappengebiet** (« territoires de l'Etape ») en Belgique pendant la première guerre mondiale de 1914-1918, pour la période de novembre 1916 à mars 1917 :

<http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/cartegvtgeneral.jpg>

Dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du 27 décembre 1916, on évoque longuement le témoignage d'un déporté belge en Allemagne (au camp de Soltau), qui a été renvoyé dans ses foyers :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161227%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Le fac-similé du **contrat** figure entre les pages 176 et 177 de PASSELECQ, Fernand ; **Les déportations belges à la lumière des documents allemands** (avec de nombreux fac-similés et la reproduction de tous les documents belges) ; Paris-Nancy, Berger-Levrault ; 1917, XV-435 pages.

<http://www.bibliotheca-andana.be/wp-content/uploads/large/Deportations.pdf>

Contrat de Travail

Le soussigné, Monsieur

rue

à

déclare contracter par la présente un engagement de travail avec la Maison :

- 1° — Il s'engage en qualité de
aux mêmes taux et conditions que les ouvriers allemands de même catégorie, selon
le travail fourni, à Frs en moyenne par jour.
Il assure être spécialiste et expérimenté dans ce genre de travail
- 2° — Il reconnaît expressément les lois de travail de l'Empire Allemand et le règlement en
vigueur dans l'usine, tout en reconnaissant l'article 5° du présent contrat.
- 3° — L'ouvrier sera assuré contre la maladie et les accidents du travail, exactement comme
les ouvriers allemands.
- 4° — Il se soumet à l'obligation d'habiter un logement qui lui sera désigné, et il lui sera
porté en compte, pour le logement et nourriture, par jour environ Frs
d'après les usages locaux.
- 5° — Ce contrat a une validité de quatre mois, à partir du premier jour de travail, et il
ne peut être résilié par aucune des parties pendant cette période.
- 6° — L'ouvrier déclare être libre de toute infirmité

Fait en double à Charleroi, Boulevard Audent, 101.

Le

1916.

L'Ouvrier :

*En franchissant la frontière il est strictement défendu d'emporter des lettres, livres, journaux,
notes, etc., sauf des documents d'identité.*

*Bij het overtreden der grens is het streng verboden brieven boeken, dagbladen, aantekeningen,
enz. mede te nemen behalve bewijsstukken van identiteit.*

Type de contrat de travail offert par les autorités allemandes avant l'arrêté sur la déportation pour travail forcé du 3 octobre 1916. Les « blancs » sont remplis au crayon d'aniline, par des mentions que le clichage ne rend pas d'une manière visible.

Il s'agit de l'engagement d'un ajusteur du Hainaut, embauché pour la « Gelsenkirchener Bergwerks Ges., Abt. Hochofen, Gelsenkirchen » ; le salaire est fixé à 7^f 50 en moyenne par jour ; le logement et la nourriture à 1^f 65 ; le contrat est du 16 août 1916.

L'exemplaire photographié porte : un numéro d'ordre en haut, à gauche, au crayon rouge ; un autre en haut, à droite, au composteur (nous les avons enlevés par discrétion pour l'ouvrier signataire qui s'est enfui), et, au-dessus de l'intitulé « Contrat de travail », un chiffre au crayon d'aniline : « 7 frs ».

Remarque que la recommandation formulée au bas du document est la seule qui soit dans les deux langues, bien que la région de Charleroi comprenne un assez grand nombre d'ouvriers flamands.

Ce fac-similé se rapporte aux pages 187-188.